

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abonne
chez E. R. Fahre, ecr.
3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapreau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPREAU,
Rue St. Famille, côté
De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 10 Novembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 10 NOVEMBRE.]

1793.—Fête de la *Raison*, en France, célébrée à Notre-Dame de Paris, le 1er. décade qui suivit l'abolition du culte catholique. L'imprimeur Momoro, fanatique de *raison* livra sa jeune et belle femme pour figurer la déesse. Dans toutes les parties de la République, la *Raison* eut ses autels et ses fêtes, et pendant quelque tems elle fut la seule divinité de la France, à la grande terreur des jeunes filles timides et des femmes modestes, forcées d'accepter le rôle de déesse. On courut à ces cérémonies comme à une mascarade, et une mascarade si ridicule, que cela seul eût suffi pour dégouter à jamais de l'athéisme et pour ramener la religion.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

Le doigt de Dieu.

[Suite.]

C'était, en effet, une étrange aventure, une circonstance inexplicable qui avait conduit Marguerite dans les prisons de Valenciennes. Fille d'un pauvre paysan qui habitait le petit village de Sauves, Marguerite, à la mort de sa mère, s'était vue, quoique bien jeune encore, dans l'obligation de chercher dans son travail des moyens d'existence, et son père qui l'adorait, l'avait, non sans un vif chagrin, placée en qualité de servante chez M. Bresson, l'un des plus riches notaires de Valenciennes. Sa douceur, son esprit religieux, son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs ne s'étaient pas démentis un seul instant; jamais on n'avait eu à lui reprocher la moindre faute, à concevoir le plus léger doute sur sa probité. C'était, dit l'aveu du notaire, de l'assentiment général, une jeune fille réservée, modeste et sage, élevée dans de bons exemples et habituée à d'humbles vertus.

Pendant un dimanche, en l'absence de ses maîtres, un panier d'argenterie,

d'une valeur considérable, fut enlevé sans que Marguerite soupçonnât la main qui avait commis ce vol, ni comment il avait pu s'accomplir. Aucune trace, aucun indice ne l'aiderent à découvrir le coupable, car après la sortie du boucher qui avait apporté sa provision de viande ce jour-là, comme il le faisait chaque semaine, Marguerite se rappelait avoir soigneusement refermé la porte de la salle à manger, et avoir remarqué que le panier d'argenterie, posé sur une table, était complètement intact. Une minute après, il avait disparu.

Le notaire était un homme intéressé, dur et sévère; il ne tint aucun compte des antécédents, de la vie jusqu'alors irréprochable de la jeune servante; il prit son chagrin pour de la confusion, et ne se laissa toucher ni par ses prières ni par ses larmes. Une plainte fut déposée au parquet du procureur du roi, et Marguerite fut arrêtée.

La pauvre enfant raconta à son père ces diverses particularités, et elle mit dans ce récit tant de franchise, de naïveté, un cachet de vérité si frappant que la conviction de son innocence le pénétra.

—Oh! Pardonne-moi, Marguerite, de t'avoir soupçonnée un seul instant, dit Pierre, avec une émotion profonde.

—Courage, Marguerite, ajouta le vieux curé une bonne conscience est un remède à bien des blessures, et pour être tardif quelquefois le triomphe de la vérité n'en est pas moins inévitable!

La jeune fille regarda tour à tour le paysan et le prêtre, comme si elle eût voulu affirmer dans leur esprit une espérance qui n'était pas dans le sien.

—Et quoi qu'il arrive, dit-elle, acquittée, ou condamnée, vous m'aimez toujours, n'est-ce pas, mon père... vous priez pour moi, monsieur le curé... Julien ne me méprisera pas, ajouta Marguerite, d'une voix presque inintelligible et en baissant la tête pour cacher ses larmes.

—Nous t'aimerons; nous te plaindrons, nous te bénirons, ma fille!

Huit jours après, la salle de la police correctionnelle, de Valenciennes avait peine à contenir la foule de curieux qui se pressaient dans son étroite enceinte.

Pierre était là; les joues livides, l'œil invariablement fixé sur Marguerite, assise sur le banc des accusés-vis-à-vis. L'avocat du roi. En remarquant son attitude résignée, mais fière; son regard triste, mais ferme, la sérénité de cette pauvre fille, de cette humble servante, en face de cette imposante assemblée, de ces juges dont l'opinion allait disposer de son honneur et de sa liberté; en voyant tant d'assurance unie à tant de grâces modeste et de timidité, on ne pouvait s'empêcher de préjuger favorablement de son innocence.

Le président, après lui avoir adressé les questions d'usage, l'interrogea sur les faits mêmes de l'accusation; les réponses de Marguerite furent précises et sincères; elle avoua ne rien comprendre à la disparition du panier d'argenterie, ne soupçonner personne; et par sa franchise même aggrava ses chances de sa position.

L'avocat du roi soutint l'accusation avec un acharnement infatigable, avec un logique acablante. Les considérations qui semblaient établir l'innocence de Marguerite devinrent entre ses mains des armes dont une fatale éloquence se servit pour démontrer sa culpabilité. Le mariage projeté entre Julien et Marguerite lui donna l'explication du vol; le fruit de ce larcin, dans la pensée de la jeune servante, n'était-il pas la dot qu'elle voulait apporter à son fiancé? Chacun trouva-saillant en entendant ces paroles; car chacun comprit que cette insinuation rendait une condamnation presque inévitable.

Un avocat, nommé d'office, répliqua, mais sans chaleur, sans entraînement, sans conviction. Cette plaidoirie ne produisit qu'un médiocre effet, qu'une sensation passagère. Désolé de voir Marguerite si mal défendue, le curé qui n'avait pas quitté Pierre un seul instant, qui l'avait soutenu quant il faiblissait, et l'avait encouragé dans cette triste épreuve; le vieux curé se

leva, s'approcha de la barre, salua les juges sollicita la permission d'être entendu.

Messieurs, dit-il, personne plus que moi ne révère la justice ; tout en gémissant de ses rigueurs, nul plus que moi n'en reconnaît la nécessité, mais cette justice n'est-elle pas exposée souvent à l'erreur ?... Ne pourrait-elle être abusée par de trompeuses apparences ? Dans l'absence de preuves positives qui ne laissent d'incertitude à aucune conscience, doit-elle oser rendre un arrêt qui peut ravir à un innocent la liberté, l'honneur à un père, le bonheur à toute une famille ? Oh ! permettez-moi de le dire, messieurs, rien dans les débats qui s'agitent en ce moment devant vous rien ne prouve à vos yeux la culpabilité de Marguerite tout au moins démontre son innocence... Je l'ai connue enfant, reprit le vénérable ecclésiastique d'une voix tremblante, je l'ai vu naître et grandir ; c'est moi qui ai versé sur son front l'eau sacrée du baptême ; c'est moi qui l'ai admise aux délices de la sainte communion ; j'ai été le dépositaire de ses premiers désirs, de ses premiers secrets, de ses premières fautes, et je le dis en face du Dieu qui nous entend et nous juge, messieurs, jamais, jamais cœur ne lut plus chaste et plus ingénu... Marguerite, pendant quinze ans, n'a pas cessé d'être un modèle de piété filiale, de douceur, de dévouement... Comment croire que de coupables pensées se soient glissées dans l'esprit de cette fille modeste et sage ; comment croire que cette âme si pure se soit ouverte en un instant à la convoitise et au crime ?... Oh ! non, messieurs, une telle contradiction n'est pas dans la nature ; une semblable métamorphose ne peut si subitement s'accomplir... Non, Marguerite n'a pas succombé à une tentation honteuse ; elle n'a pas souillé les cheveux blancs de son père ; non, Marguerite n'a pas volé ses maîtres ; c'est moi qui l'affirme, la main sur le cœur et les yeux fixés sur la croix !

— Merci, monsieur le curé, merci, s'écria la jeune servante en joignant les mains.

Et son regard alla chercher dans l'auditoire le regard attristé de Julien, qui la contemplait avec des yeux pleins de compassion.

Les avocats présents à l'audience, les juges, le président, l'avocat du roi lui-même, furent émus profondément par l'allocation simple et touchante du vieux curé ; mais la réflexion et le sang-froid succédèrent à cette impression, et quand, interrogeant leur conscience, ils examinèrent scrupuleusement les faits ; quand ils eurent repensés, comme contraire à l'impartialité de la justice, cet intérêt involontaire qu'on puise toujours dans les

larmes d'une belle jeune fille ; en présence des explications et des aveux de l'accusée, qui reconnaissait être restée seule dans l'appartement du notaire le jour où l'argenterie avait disparu ; en accumulant toutes les preuves de détail qu'avaient fait surgir l'accusation et les inductions morales qui semblaient rattacher l'idée du vol au mariage projeté entre Julien et Marguerite, que vous dirai-je ? Après cet examen, la plupart des juges restèrent convaincus de la culpabilité de la jeune servante, et plusieurs voix de majorité décidèrent sa condamnation.

Deux cris déchirants accueillirent le prononcé de l'arrêt : pâle et tremblante, Marguerite se leva, croisa légèrement les bras, et regardait ses juges avec cette sainte fierté, cette noble résignation qui ne rayonne jamais sur le front d'un coupable :

— Je suis innocente, Messieurs ; vous avez condamné une innocente... Puisse Dieu vous pardonner comme je vous pardonne !

(A continuer.)

Citations des Journaux français

— D'après un relevé officiel des forces navales des Etats-Unis, qui vient d'être publié, la marine américaine compte 73 bâtiments, portant 2,174 canons, dont 11 vaisseaux de ligne, 17 frégates, 2 pontons, 21 sloops, 5 schooners, 7 frégates à vapeur.

— Le cabinet anglais doit se réunir cette semaine et avoir avec les juristes de la couronne une conférence relative aux prisonniers d'Etat.

— M. O'Brien n'est point abattu de sa position. Il est calme et gai comme par le passé. Sa femme le visite chaque jour et reste avec lui une grande partie de la journée.

— On s'indigne à Londres du refus brutal qui a été fait à Mme la duchesse de Sutherland de la recevoir dans le train du chemin de fer central d'Ecosse, pour se rendre au lit de mort de son père, lord Carlisle, qui l'avait fait appeler. Malgré ses pleurs, il lui a fallu voir partir toutes les voitures vides, à la suite de la malle des lettres. Le motif de ce refus ne serait pas déviné en France : il est tiré de la règle que s'impose la compagnie de ne pas recevoir de voyageurs le dimanche.

— Cabrera est, dit-on, parvenu à se mettre en rapport avec la Navarre où le général Elliot doit, suivant une correspondance de la frontière, se mettre bientôt en campagne. Cabrera aurait à sa disposition un crédit de douze millions de réaux.

— Le bruit avait couru à Rome que le ministère Rossi allait donner sa démission. Le *Costituzional romano* déclare que ce bruit n'a aucun fondement.

— La nouvelle s'est répandue à Inspruck, le 4 octobre, que Mgr. Romilly, archevêque de Milan, et quatorze ecclésiastiques italiens, convaincus du crime de haute trahison, avaient été arrêtés sur un ordre de Radetzki et dirigés sur Inspruck, où ils doivent arriver sous peu.

— Mme la duchesse d'Orléans se propose de quitter la Thuringe pour aller fixer sa résidence à Dargun (Mecklembourg).

— A Munich il règne une grande fermentation, par suite des événements de Vienne. Les troupes sont consignées, les canons braqués. On s'attend à un mouvement.

— Une révolte a éclaté la semaine dernière parmi les soldats composant la garnison de Zwic-kan (Saxe.)

— La diète danoise, que Frédéric VII avait promise le 4 avril à ses sujets, est convoquée pour le 28 octobre. Elle se réunira à Copenhague.

— Nous avons parlé de nouvelles instructions adressées par le cabinet de Saint-Petersbourg pour interdire, ou du moins restreindre l'entrée des étrangers en Russie. Il paraît que ces instructions sont communes à tous les pays qui sont en révolution, à la Prusse, à l'Autriche comme à la France.

— Une lettre de Suédié, près Antioche, nous annonce un fait que nous recommandons aux hommes spéciaux : Le choléra, qui a fait tant de ravages en Syrie, s'était déclaré avec la plus grande force à Suédié. Beaucoup de personnes étaient mortes en trois heures. On a fini par trouver un remède que l'on dit avoir reconnu efficace. Il consistait à saigner le malade à la grande veine voisine du coude-pied. On pratique cette opération après avoir chauffé avec de l'eau les jambes du malade et obtenu la circulation du sang, ce qui est difficile. Sur 90 malades traités de cette manière, pas un n'a succombé.

On écrit de Dublin, le 11 octobre : " Le gouvernement a été prévenu qu'une tentative serait faite pour délivrer Smith O'Brien et le faire sortir de sa prison, ou pour le sauver, en cas d'exécution, dans le trajet qu'il fera pour se rendre au lieu du supplice. C'est la raison qui a déterminé le gouvernement à envoyer de nouvelles troupes aujourd'hui à Clonmel. "

— Les journaux de Londres du 12 septembre ne signalent aucun nouveau cas de choléra ni dans la capitale ni dans les environs.

— On mande de Cracovie le 4 octobre, " Le gouvernement a été informé que les Polonois préparaient un mouve-

ment révolutionnaire à Lemberg. "

—Le roi Charles-Albert a passé en revue, le 8, la garde nationale de Turin, et a été accueilli par les cris unanimes de *vive le roi!*

—Le général Villalonga, capitaine-général du royaume de Valence, a déclaré dans *bando*, daté de son quartier-général de Penarroyo le 28 septembre, tout le territoire sous ses ordres en état de siège.

—On vient de découvrir à Barcelone une conspiration progressiste qui ne manquait pas de gravité. Il a été procédé à l'arrestation du secrétaire du général Amador, qui allait s'embarquer dans un bâtiment que l'on dit être français, dans le port de Barcelone. Il a été saisi sur lui des papiers d'une très-grande importance.

—Les Suisses sont indignés du ton de la Note de M. F. Raveaux, envoyé extraordinaire du pouvoir central de l'Allemagne, les journaux de toutes les couleurs sont remplis d'articles assez acerbes à cet égard.

—Il y a en Suisse 56,000 étrangers, dont 28 à 30,000 appartiennent à l'Allemagne méridionale.

—Le roi de Prusse a publié un décret d'amnistia pour tous les Polonais qui ont pris part à la dernière insurrection. Les officiers, les maîtres d'école et les ecclésiastiques incriminés ne seront punis que de la perte de leurs fonctions.

—On écrit de Berlin, le 10 octobre : "Le choléra, qui avait diminué dans notre ville, au point qu'il n'y avait plus que 8 ou 10 nouveaux cas par jour, a, depuis le commencement de la semaine dernière, augmenté de manière que maintenant il atteint tous les jours de 30 à 40 personnes."

—Le choléra vient de se déclarer à Dincken, à Posen, à Nangard, à Bromberg et à Chronzen. Dans cette dernière ville située, à environ onze lieues de distance de Bromberg, et qui ne compte que 1,200 habitants, le choléra en a enlevé 200, et il n'y a pas eu une seule guérison.

ENCORE LE SERPENT DE MER! —On lit dans le *Globe* du 10 octobre : "La frégate *Dedalus*, venant des Indes-Orientales; a rencontré, entre le cap de Bonne-Espérance et Sainte-Hélène, le grand serpent de mer, qui a été vingt vingt minutes en vue de la frégate. Sa tête était sortie de l'eau à une hauteur de quatre pieds; on voyait surnager son corps sur une étendue de soixante pieds de ligne droite. Il pouvait avoir encore trente à quarante pieds de longueur sous l'eau. et à l'aide de sa queue il faisait 15 milles à l'heure. Le diamètre de la tête et du cou était de seize pouces ;

ses mâchoires, garnies de fortes dents lorsqu'elles s'ouvraient, étaient d'une capacité à recevoir facilement un homme d'une force corpulente."

BANQUET DE MONTPELLIER.

Le banquet démagogique annoncé à Montpellier a eu lieu le 8 de ce mois. Il avait réuni environ 1,500 convives, c'est-à-dire le ban et l'arrière-ban des *Rouges* de la ville et des environs, parmi lesquels environ 200 gardes nationaux et un fort petit nombre d'officiers. L'esprit démagogique et socialiste de cette réunion était si peu dissimulé, que les sommités républicaines s'étaient dispensées d'y assister, y compris M. Laissac lui-même, le héros de la fête. Selon l'usage, les toasts et les discours n'ont pas manqué. "Le tapage qui régnait autour des orateurs, dit l'*Echo du Midi*, nous a empêché d'entendre leurs discours. Nous avons pu saisir cependant quelques phrases d'un des discours prononcés, nous a-t-on dit, par le président de l'un des clubs de Cette : "Citoyens, criez, il, le peuple souverain.... La volonté du "peuple est sacrée.... Il peut tout ce qu'il "veut.... Pour avoir la république que "nous désirons, il suffit de nous coup-

ter.... C'est une question de chiffres. A la fin du discours, le tapage était affreux; chacun criait de son côté. Les convives se sont dissimulés par groupes et se sont répandus dans la ville en chantant la *Carnagiale* et le *Ça ira*. Quelques-uns étaient coiffés du bonnet rouge; d'autres portaient des drapeaux tricolores, mais l'étoffe était enroulée autour de la hampe, de manière à ne laisser flotter que le rouge.

Un groupe qui passait devant l'église Notre-Dame a crié : *A bas les calotins! Vive l'enfer!*

Un autre groupe s'est porté devant la société de la Logo, et a crié : *A bas la Logo! à bas les aristocrates!*

Voici les principaux cris que nous avons entendus :

Vive Barbès! Vive Raspail! Vive la république sociale!

Vive l'enfer! Vive Laissac! Vive! 93! Vive Robespierre!

On nous assure que l'on a crié sur quelques points : *Vive la guillotine!* Nous n'avons pas entendu ce cri, mais ce que nous avons entendu, c'est : VIVE LA POTENCE!

Faisons-nous d'ajouter que la modération et le bon sens de toute la masse de la population de Montpellier ont fait justice de cette manifestation démagogique.

—27 députés de l'Assemblée de Vienne et M. de Wessenberg, premier ministre, sont arrivés à Prague; l'autorité de cette

ville a protesté contre les événements de Vienne.

—M. Raveaux, ambassadeur d'Allemagne, a demandé à la direction de justice et de police de Berne si, le cas échéant, elle arrêterait et livrerait les assassins de Lichnowsky. Le directeur de la police a répondu qu'il n'était pas autorisé à entrer en relations avec les représentants diplomatiques des états étrangers.

—On lit dans une feuille allemande : "Le baron Jellachich a quarante-neuf ans. C'est un bel homme d'une douce physionomie et d'un caractère chevaleresque. Il parle l'allemand avec un accent autrichien mais il parle également les langues croate, magyare et italienne. Son éducation est allemande. Il a toujours été libéral dans ses principes. Il n'est pas marié. Il n'aime ni la fortune ni le luxe. Il est bon orateur, franc, loyal et communicatif."

—Des nouvelles de Livourne annoncent que le S. Montanelli ayant promis une assemblée constituante, le peuple a crié : "A bas le ministère, vivent Guerrazi et Montanelli." Si dans trois jours le ministère n'est pas changé, le peuple est décidé à marcher sur Florence.

—La duchesse de Modène vient d'accoucher d'un fils. Il y avait cinq ans que le duc François était marié.

—Le duc François V, avant de quitter Modène pour assister aux couches de sa femme, a promis d'accorder à son retour toutes les réformes qu'on lui demandait. Dans la soirée du 6, beaucoup de jeunes gens ont parcouru la ville en criant : *Vive la république! mort au duc!* Ils promenaient le drapeau rouge.

—Le ministère sarde vient de rejeter les offres de service de la légion franco-italienne par le motif que les secours promis par la France, en cas de guerre, ont été toute occasion du recourir à des corps volontaires.

—Le *Constituzional romano* que Mgr. Bazilli a été nommé représentant du Saint-Siège près la confédération helvétique.

—Sur la demande du général Thiard représentant de la république française près la confédération suisse, le directeur fédéral va faire dresser une liste de tous les citoyens français résidant sur le territoire suisse.

—Un journal des bords du Rhin dit que le choléra s'est déclaré à Mayence.

—Les Russes sont entrés dans Jassy le 1er octobre. Le drogman du consulat autrichien a été maltraité, et le consul n'ayant pu obtenir réparation du prince Stourdza, a suspendu ses fonctions et fait un rapport au gouvernement de Vienne.

Une lettre de Valachie, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, annonce positivement qu'à l'heure même où les Turcs entraient à Bucharest, les Russes passaient le Pruth, sous les ordres du général Lüders.

Le refroidissement de la température paraît avoir été, dans Londres, toute malignité au choléra. On ne cite que quelques cas tout-à-fait isolés. A Woolwich, sur l'un des pontons, il y a eu 25 cas; 18 malades sont en convalescence; les autres ont succombé.

Mme Smith O'Brien a reçu de l'attorney-général l'assurance que l'intention du gouvernement n'est point de faire exécuter la sentence capitale prononcée contre son mari, et que la peine sera commuée. On croit généralement que cette peine sera celle de la déportation.

Les journaux napolitains, à la date du 6 octobre, persistent à dire, que le roi de Naples n'a pas accepté l'armistice proposé ni la médiation offerte par les amiraux français et anglais dans les affaires de Sicile. Ils annoncent la reprise prochaine des hostilités.

On mande de Milan que, conformément à la dernière proclamation impériale, il a été proclamé une entière amnistie.

On écrit de Königsberg (Prusse), le 10 octobre: "Le choléra fait malheureusement de grands progrès dans notre ville. Avant-hier, il y a eu ici 52 nouveaux cas de cette maladie et 17 décès; hier, le nombre des nouveaux cas s'est élevé à 81 et celui des décès à 31."

A Hambourg, le nombre des cholériques s'élevait déjà, le 9 courant, à 2,229, sur lesquels 1,043 avaient succombé; 411 étaient encore en traitement.

Le ministre Latour n'était pas Belge d'origine, comme on l'a dit, mais Français, de la famille Bailler-Latour-du-Pio. Il était général du génie et organisateur du corps des pionniers, ce qui explique l'attachement avec lequel ce corps s'est battu.

Il y a eu quelques désordres à Lubèze le 9. Les habitants avaient envoyé une députation à la bourgeoisie, réunie dans l'église réformée. Sur le refus de l'admettre, ils se portèrent en masse devant l'église, et tinrent la bourgeoisie prisonnière. A dix heures et demie, des coups de fusil ont été échangés; un matelot a été tué. La force armée n'a pu rétablir l'ordre que vers trois heures du matin.

Le niveau des discussions baisse à la chambre. Dans la séance d'hier, les républicains de la veille ont été au-dessous de l'attente de leurs adversaires. Il y a un mot qui revient sans cesse dans leur bou-

che: servir la république. Il y a là erreur. Les républicains de la veille ne veulent pas servir la république; ils veulent que la république leur serve. M. Ledru-Rollin a fort naïvement exprimé cette idée, en se plaignant de ce que les républicains de la veille étaient chassés de toutes les positions.

Les républicains de la veille traitent un peu la France comme M. Purgon et M. Fleurant traitaient le malade imaginaire. S'ils ne sont pas là pour la médicamer, la diriger, la saigner, la purger, la mettre à la diète, — Dieu sait s'ils s'acquittent de ce dernier soin! — tout est perdu!

Eh! sans doute, tout est perdu pour vous, MM. Purgon et Fleurant, mais non pas pour la France. Qui? persuadez cela à M. Duçonce!

M. Ledru-Rollin a parlé des principes du 24 février, dont on s'éloignait chaque jour. Nous avons vu le 24 février des barricades, nous avons entendu des coups de fusils, mêlés aux cris de: *Vive la réforme!* Mais des barricades et des coups de fusils ne sont pas des principes. M. Ledru-Rollin pourrait-il nous dire quels sont les principes de février? Le principe, c'est que M. Ledru-Rollin soit tout, et M. Ledru-Rollin n'est plus rien, voilà le fond de la question.

Dans la dernière *Revue de la semaine*, dessinée par Cham, il y a entre autres, une pécade fort plaisante. Elle est intitulée: *L'orateur de l'Assemblée nationale mis à l'abri d'un coup de main*. La tribune est une espèce de forteresse entourée d'une solide grille en fer, et fermée par une porte à gros cadenas. On y voit un orateur qui ressemble, derrière ses barreaux, à un rat dans une souricière; mais du moins il ne craint pas d'être pris à la gorge par la Montagne, et étranglé, séance tenante, en guise de rétribution.

L'une des *Républiques des Beaux-Arts* est représentée assise se grattant le front. — Voilà une République qui paraît bien embarrassée! dit à ce sujet quelqu'un. — Parbleu! ne voyez-vous pas qu'elle cherche comment elle sortira de l'état de siège? répondit un réactionnaire.

NOS DÉMAGOGUES JUGÉS PAR PLATON. — Il n'y a rien, dit-on de nouveau sous le soleil. La démagogie, elle-même, n'est pas exempte de cette loi commune. Tous les âges de l'humanité ont eu leurs montagnards, et les MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Cabot, Pierre Leroux et Proudhon peuvent se reconnaître dans l'esquisse suivante du philosophe antique, que l'on croirait pourtant écrit de nos jours.

Voici comment, il y a plus de vingt-trois siècles, Platon s'exprimait au sujet des démagogues de son temps, dans sa Républi-

que (*liv. 8*);

"Les démagogues sont la maladie à laquelle doit faire attention tout médecin d'Etat, tout législateur. Les plus ardents agissent, les autres entourent, les tribunes bourdonnent; coupent la parole à tout le monde. Echansons dépravés, ils versent à un peuple altéré une liberté sans mesure; quand ce peuple est une fois enivré, il ne loue, il n'honore, entre les particuliers, que ceux qui s'élèvent au niveau des magistrats; les enfants s'accoutument à parler plus haut que leurs pères, à ne plus les respecter, afin d'être libres. Les nouveaux-venus s'égalent aux anciens, et les vieillards sont obligés de s'assimiler aux jeunes gens pour ne pas paraître despotes ou ridicules.

Ce bouleversement d'idées s'étend à la famille et à tout. Pour maintenir le peuple dans leur dépendance, les démagogues ne manquent pas de lui promettre la dépouille des riches. Comme ce ne sont pas les hautes classes qui ont cherché à innover, on les accuse de conspirer contre le salut et la liberté du peuple; ce sont, dit-on, des obligarques. S'ils le deviennent, à qui la faute? Le peuple alors, pour se garder d'eux et de lui-même, se cherche un chef; voilà la tige des tyrans. Aussi, l'effet infaillible de l'excessive liberté est de conduire à l'excessive servitude."

(*Union*.)

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

NOUVEL EXEMPLE DE TOLÉRANCE PROTESTANTE.

L'ordre du clergé de la diète générale du royaume de Suède a proposé d'ajouter au projet du nouveau code pénal, actuellement soumis à cette assemblée, un chapitre concernant les crimes et délits contre la religion, et qui est composé de six articles, dont voici la substance:

1^o Tout individu qui haïrait Dieu, ou qui blasphèmerait contre la sainte parole ou les sacrements de Dieu, sera puni des travaux forcés à perpétuité. — 2^o Toute personne qui se permettrait de tourner en ridicule le service divin ou tout autre acte du culte religieux, sera punie d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre de cinq ans, et d'une amende dont le montant sera fixé selon les circonstances et la fortune du délinquant. — 3^o Celui qui aurait abjuré les doctrines évangéliques orthodoxes (c'est-à-dire celles du luthéranisme qui est la religion dominante de Suède), ou qui aurait porté d'autres personnes à les abjurer, ou qui propagerait des hérésies, sera condamné à l'exil perpétuel; et perdra la jouissance de tous ses droits civils, politiques et de famille; 4^o Tout individu qui s'approcherait de la sainte com-

munion sans s'être préalablement confessé, ou nonobstant la défense, à lui faite par un prêtre de communier, sera passible d'une forte amende ou d'un emprisonnement selon les circonstances;—50 Tout travail quelconque est interdit pendant les fêtes et dimanches, depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, excepté en cas de nécessité urgente. Durant le même espace de temps, les boutiques doivent être fermées et aucune vente de marchandises ne pourra être faite. Les contrevenants à ces prescriptions seront condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement;—60 Si quelqu'un commet un délit ou un crime un dimanche, un jour de fête religieuse, ou le jour où il aurait communiqué, cette circonstance sera regardée comme aggravante, et augmentera d'un degré la pénalité infligée par les lois pour le délit ou le crime dont il se serait rendu coupable.

Le Saint-Siège vient de pouvoir aux besoins spirituels de l'importante mission de Madagascar, sous la désignation de la sainte congrégation de la propagande, le Saint-Père a conféré le titre et les fonctions de vicaires apostoliques de l'île de Madagascar à M. l'abbé Monnet, supérieur-général de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit. Mgr Monnet a reçu l'avis de l'expédition prochaine du bref qui lui confère son nouveau titre et ses pouvoirs spirituels après qu'il aura reçu la consécration épiscopale.

—Mgr l'archevêque de Paris, parti lundi de Digne, arrivera dimanche soir, et sera installé lundi prochain. La lettre pastorale sera lue dimanche matin dans toutes les églises du diocèse. On sait que l'hôtel de l'archevêché est un logement assez peu convenable pour le premier pasteur de la capitale. Le ministère, reconnaissant cet inconvénient, a offert au nouvel archevêque un hôtel. Le prélat a répondu qu'il était très-reconnaissant d'une attention aussi délicate, mais qu'il tenait à habiter les lieux sanctifiés par le souvenir de son prédécesseur, et à ne point s'éloigner de quartier des pauvres, où était sa véritable place.

—On écrit de Pau, à la date du 30 septembre; "Voici des détails très-curieux et très authentiques sur Abd-el-Kader. L'émir avait connu l'ancien évêque d'Alger, Mgr Dupuch, qui habite maintenant Bordeaux. Il l'a prié de vouloir bien le venir visiter à Pau, ce qu'a fait Mgr Dupuch. Abd-el-Kader s'est plaint très-vivement au prélat de la mauvaise foi dont on avait usé à son égard, puis il s'est jeté dans les questions religieuses. Il a dit à Mgr Dupuch qu'il n'avait qu'un exemplaire fourni par la société biblique et qu'il en désirait un autre. Mgr Dupuch s'est em-

pressé d'écrire à Rome, à la propagande, afin qu'on expédiât immédiatement à l'illustre prisonnier tout les livres dont il paraît avoir besoin. Abd-el-Kader a vivement remercié l'évêque de sa charitable visite; l'a prié instamment de revenir le voir, attendu que cela lui avait fait grand bien et qu'il avait besoin de causer sur la religion. L'émir a ajouté qu'un jour il espérait bien aller se jeter aux pieds du grand Pontife de Rome, sous la conduite de son vénérable ami. Ces détails sont parfaitement authentiques."

—Le 1er octobre, le décret relatif à la suppression des couvents a été mis à exécution dans le canton de Thurgovie. (Suisse).

—L'évangélisme germanique se dissout chaque jour de plus en plus. Les rationalistes et les piétistes sont en pleine guerre. Le gouvernement bavarois vient d'intervenir d'autorité et convoque pour le 15 octobre un synode général, qui se réunira à Spire. Il espère empêcher par ce moyen les effets extérieurs d'une scission devenue irrémédiable. L'on se rappelle que la Prusse avait eu, sans succès, recours au même moyen, en réunissant à Berlin un soi-disant concile national, que l'on se vit forcé de congédier sans qu'il eût été possible d'en obtenir la moindre décision en matière de loi. Cette situation est la même dans tout le protestantisme allemand, et le gouvernement bavarois n'obtiendra pas de la réunion de son synode des résultats plus satisfaisants.

—On lit dans une feuille départementale: "Eu fait de persécution religieuse, les instincts pillards ont coutume d'accompagner les instincts despotiques. C'est ainsi qu'une personne digne de foi qui, avant l'échauffourée du duché de Baden, eut l'avantage de dîner, à Strasbourg, avec les citoyens Struve, Hecker et compagnie, nous fait part du propos suivant, qu'elle recueillit de la bouche même de ces messieurs: "Vous autres Français, vous vous amusez maintenant à faire des révolutions sur les brouillards de la mer; chez vous, il n'y a plus ni couvents ni châteaux à vider. Mais chez nous c'est différent; nous avons encore en perspective les biens des communautés religieuses et du clergé."

—L'Association de Pie IX, fondée à Mayence, a tenu naguère une réunion à laquelle ont assisté les députations de l'Union. Des orateurs de toutes les parties de l'Allemagne s'y sont fait entendre; tous ont exprimé à l'envi leur admiration des voies de la Providence, qui avait tout à coup fait surgir ces deux grandes paroles: Liberté de l'Eglise et droit d'association. Ces deux paroles ont électrisé le clergé et les peuples, et le premier résultat qu'ap-

pellent tous leurs vœux, doit être la convocation d'un concile national organisé suivant la prescription du saint concile de Trente et sous l'autorité du pontife romain. Ces propositions renferment le résultat le plus saillant des délibérations du synode de Mayence.

—Tandis que l'Europe semble prendre à tâche de chasser les jésuites, l'Amérique que les philosophes eux-mêmes regardent comme la terre classique de la liberté, l'Amérique cherche à leur faire oublier les persécutions et l'exil. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance de New-York: "Je n'essierai pas de vous dire quel sentiment de mépris et d'indignation ces mesures tyranniques excitent parmi nous. Pour vous en donner une idée, je raconterai ce qui s'est passé à la distribution des prix du collège des PP. Jésuites à George-Town. Un grand nombre de représentants assistaient à la réunion que présidait Mgr l'Archevêque de Baltimore. Le soir, il y eut un magnifique banquet, où l'un des membres les plus distingués de la représentation nationale, protestant de religion, s'adressant aux RR. PP. jésuites, porta ce toast: "J'ai eu, l'année dernière, l'occasion de parler de vous avec éloge dans la chambre des Etats, et j'espère que mes paroles sont parvenues jusqu'à vous. Aujourd'hui la circonstance se présente plus belle et plus agréable pour moi: je suis entouré d'un certain nombre de ces prêtres que la violence de leurs concitoyens a exilés. Je compatis à leur malheur, mais je m'en réjouis pour ma patrie. Américains, voilà les hommes qui nous apporteront les sciences qui nous manquent; que votre empressement à les recevoir égale leur mérite: ils seront vos maîtres et ils en seront dignes à tous égards. Qu'ils viennent donc à nous, ces savants persécutés, qu'ils nous entourent, qu'ils se multiplient dans nos cités. La spacieuse Amérique leur ouvre ses bras avec générosité: qu'ils viennent sans crainte, et nous serons heureux de partager avec eux la liberté de nos pères."

—De nombreuses députations de paysans tyroliens se sont rendues auprès de M. le baron de Benz, gouverneur d'Innsbruck, et ont demandé que les couvents restassent intacts et que l'on cessât de trasser le clergé. "Nous sommes, ont-ils dit, de bons chrétiens, et nous ne nous laisserons point faire la loi par les radicaux de Vienne."

—Les archevêques et évêques catholiques d'Irlande ont tenu, le 11 de ce mois une conférence solennelle dont les conséquences peuvent être d'un haut intérêt. Ils ont pris les résolutions: 1 de continuer, avec leur clergé l'œuvre de paix et de

concorde que leurs devoirs de chrétiens et de prêtres leur imposent; 2o de demander au gouvernement, de la manière la plus pressante, de promptes mesures législatives pour régler les relations entre les fermiers et les propriétaires, afin de mettre un terme à la misère qui dévore le pays; 3o de repousser et de refuser absolument le salaire de l'Eglise par l'Etat, décidés qu'ils sont à partager les souffrances de leurs ouailles, comme ils ont autrefois partagé leur prospérité.

— On lit dans le *Labaro*: Nous avons déjà annoncé que Mgr Fornari, nonce à Paris, doit être promu au cardinalat. Maintenant nous savons d'une source sûre que le consistoire aura lieu dans le courant de novembre prochain, et que, outre Mgr Fornari, Mgr Roberti et M. l'abbé Rosmini y seront proclamés cardinaux. M. Rosmini a déjà reçu sa nomination de consultant des congrégations du Saint-Office et de l'Index.

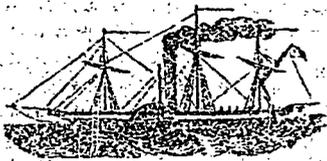
Annonces nouvelles de ce Jour.

Académie de Berthier.
Étoffe du pays.— A. HAMEL & FRÈRE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 10 NOVEMBRE 1848.

Arrivée de l'Amérique.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 28 OCTOBRE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

New-York, 9 octobre, 11h A. M.

IRLANDE.—La sentence d'O'Brien et de ses complices a été commuée en la déportation à vie... Le procès de C. G. Duffy est terminé; le verdict n'avait pas encore été rendu aux dernières nouvelles. La commission spéciale a été ajournée au 5 décembre. Michael Morgan un des clubistes de juillet, a été condamné à la déportation à vie. Il est certain que Dillon s'est enfui en Amérique, déguisé en pêcheur.

Onze personnes arrêtées en vertu de l'acte suspendant l'*Habeas Corpus*, ont été admises à caution. Les journaux d'Ir-

lande font une peinture déplorable de l'état de ce pays, par suite du manque de la récolte de patates et d'ouvrage. Des milliers se rendent aux ports de mer pour quitter leur pays.

FRANCE.—La discussion de la constitution a été terminée le 23. Elle sera considérée de nouveau avant d'être proclamée.

Le 27 l'Assemblée nationale par 587 contre 252, a fixé le 10 décembre pour l'élection du président de la république.

Marché des Céréales.

Farine, 38s. sûre, 27s-6d. Blé, 7s-3d. à 8s-6d. La farine a par conséquent baissé 1s-6d par quart, et le blé de 3d.

Etats-Unis.—Le général Taylor est élu président de la République.

Portrait de Mgr Demers.—M. PLAMONDON, artiste bien connu, de Québec, vient de peindre l'Évêque de Vancouver. C'est un souvenir qu'il veut conserver d'une personne avec qui il eut autrefois de grandes liaisons. Nous invitons les amateurs de la peinture à se rendre chez M. Plamondon pour y voir ce portrait dont les connaisseurs parlent avec beaucoup d'avantage tant sous le rapport de la ressemblance qui est des plus parfaites, que sous celui du brillant coloris particulier à ce monsieur.

Saison.—Hier matin, nous fumes étonnement surpris de voir, à notre première sortie, la surface de la terre toute changée, les habitants de Québec en habit d'hiver, et comme dirait quelqu'un: "la terre couverte de sa longue courte-pointe de neige." En effet, la terre était couverte de plusieurs pouces de neige et il a neigé une partie de la journée hier. Aujourd'hui, le temps est froil, et la neige semble bien disposée à demeurer.

Vois.—Hier, dans la nuit, des personnes se sont introduites par une croisée, dans la maison de M. Simard, aubergiste, au palais, et ont emporté deux coffres en bois et remplis d'effets. Mais comme paraille charge était un peu lourde, et peut-être aussi grâce à une rencontre importune, les voleurs ont trouvé plus court de laisser les coffres dans la rue, en ayant soin toutefois d'en tirer une somme d'argent au montant de trente louis, ainsi que d'une montre et une paire de pantalons. La police s'est saisie d'un jeune homme qu'elle soupçonne comme l'un des auteurs du vol.

Un cheval appartenant à M. Pouliot, de l'Islet a été volé dans une étable de la Pointe-Lévy où il l'avait placé.

Une lettre adressée de Dublin au *London Chronicle* annonce qu'un grand nombre de personnes de première classe se proposent d'émigrer au Texas.

Il a été vendu dernièrement à un encan en Angleterre, pour la somme de £30, un missel portant la date de 1521 et qui avait appartenu au Rev. W. More.

Une personne, arrivée du Saguenay, depuis quelques jours, nous informe que l'été n'a été assez froil là, qu'il n'y a eu que quelques jours de chaleur intense, et que les moissons ont été très abondantes dans les bois brûlés.

On verra par la dépêche télégraphique que le prix de la farine est baissé en Angleterre de trente-six sous par quart, et le blé 3d. par minot. Avis donc aux boulangers.

ETOFFE DU PAYS,

DE LA

Manufacture de Cobourg, H.-C.

LES soussignés, ayant contracté avec la grande manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera cet automne, préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils ont en main un assortiment très considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits.

En outre leur assortiment général de draps, camisures, patrons de veste, etc., etc., etc.

Aussi, 39 quarts d'aloze, de la meilleure qualité.

A. HAMEL ET FRÈRE.

Québec, 10 novembre 1848.

ACADÉMIE

de Berthier.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Elèves, sous des Cleres de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française et anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres, le tout dans les deux langues.

L'exiguïté du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS:

Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

Enseignement 2s. 6d.

PROFESSEURS:

A. Fayard, cathéchiste formé, directeur.
L. G. Langlois, } cathéchistes mineurs.
L. Vadebonceur, }
J. Gardener, professeur d'Anglais.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rév. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse.

Berthier, 8 novembre 1848.

B A Z A R.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans le courant de PHIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette société.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames,
 MASSUE
 " PAINCHAUD
 " WOOLSEY,

Madame Van Felson tiendra la table de rafraîchissement.

Par ordre du comité,
 SUSANNE VAN FELSON,
 Secrétaire.

Québec, 27 septembre, 1848.

**ALEX. LAFRANCE,
 RELIEUR.**

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,
 QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Aout 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE

PAR LE REVED. P. CHINQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. F. FRECHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
 Réleveur.

Québec, 26 mai. 1848.



**SOCIÉTÉ
 ST. JEAN-BAPTISTE**

IL y aura une Assemblée Générale des membres de la Société, MARDI, le quatorzième jour de Novembre courant, à SEPT heures et demie du soir, à la salle des séances de l'ancien HOTEL DU PARLEMENT, pour la confirmation de l'élection des officiers de la Section St. Jean et pour d'autres objets.

Par ordre,
 ULRIC J. TESSIER,
 Secrétaire-Archiviste.

Québec 8 novembre.

ARCHITECTURE.

P. F. Trépannier, Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau à

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables.

Haute-Ville de Québec, }
 6 novembre, 1848. }

AVIS.

MOUNT EAGLE TRIPOLI.

A vendre par le Soussigné :

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles ; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

—AUSSI—
 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal.
 50 do tôles.

James Forster,
 Rue St. Jean en face du général Wolfe.
 Québec 18 oct. 1848.

MARCHE DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil ; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI ; s'il arrivait que quelque un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
 Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Et Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Daguerrotypage pour tous.

SEULEMENT 7s. 6d. CHAQUE.

Le soussigné, voulant laisser Québec dans quelques jours, se propose de tirer des portraits dans son plus beau style, pour moitié du prix ordinaire, comme le vrai et seul moyen de rencontrer les temps actuels.

G. W. ELLISSON.

DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES,

G. G. ARDOUIN,

DISPENSARE DE QUEBEC.

Au coin du Séminaire, des
 RUES
 FABRIQUE & HOPK.

Medicaments Brevetés, etc.

Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu directement de Londres par les barques Durham et Pearl un assortiment très étendu de VÉRITABLES MEDICAMENTS BREVETÉS de DRUGUES ANGLAISES, de PRODUITS CHIMIQUES de PARFUMERIE, etc.

—Ainsi Que—

Un choix très recherché de PEIGNES de tous genres en ECAILLE et en CORNE.

Flacons d'odeur de verre coupé, montés en argent et autres pour la toilette.

—Aussi—

Vieux savon de Windsor et autres pour la barbe et la toilette.

Le tout à très-bas Prix.

G. G. ARDOUIN,

Québec 20 octobre 1848.

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour le PREMIER, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, ce-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet.

L. G. BAILLARGE,
 Président.
 O. ROBITAILLE,
 Secrétaire.

Québec, 20 octobre, 1848.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressant débats sur

- La liberté du Commerce,
- L'Education du peuple,
- Le Rappel de l'Union,
- Le Rappel des lois sur la navigation,
- La libre navigation du St. Laurent,
- La Réforme Postale,
- etc., etc.

—Nous recevrons des abonnés pour le temps de la session.

—Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE
Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COÛTANT POUR DE L'ARGENT
 COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Écosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Duskins, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Coubours, Méridinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.

Québec 20 Septembre.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. **Bains Français** de Chiendent, pour tapis. **Parfumerie** de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
 Rue la Fabrique, No. 12.
 Québec, 28 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SANS-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, voudront renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETE.

20 septembre 1848.

LE
REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VASSINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et
 AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre.
 J. B. A. CHARTIER,
 Secrétaire-Archiviste,
 de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut, 7
 11 février, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John La & Ekonor de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
 Rue la Fabrique, No. 12.
 Québec, 16 juin 1848.

LIVREZ DE PRIERES ET DE PIETE A BON MARCHÉ.

Place du Marché
 de la
HAUTE-VILLE.

THOS. CARY,

Place du Marché
 de la
HAUTE-VILLE.

VIENNT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en basane de couleur, et en velours, avec agrafes et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Picuse, et Bibliothèque des enfants pauvres.

Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues au plus bas prix.

THOS. CARY.

Québec, 23 octobre 1848.

Dr. GIROUX,
 APOTHECAIRE.

A transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOUSSAÛ,
 Près du Marché de la Haute-Ville,
 QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.
 J. CREMAZIE,
 Avocat.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORRONNIER.



Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de M. C. & W. Hurstel, qui sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Église de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basé-Ville de Québec, dans l'Ancien Convent.

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
 Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON
 Québec, 26 mai, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

M. Pairey, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.
 Québec, 25 février, 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville.
 Québec, 26 mai 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.
 Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

G. Fassio, ARTISTE
 Italien.

Rue Conillard, Haute-Ville, 7
 Vis-à-vis chez M. Benjamin, 5
 Québec, 6 octobre, 1848.